LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSI

Tous les établissements, selon leur activité et l'effectif du public qui les fréquente, imposent des installations de sécurité incendie spécifique. Il est aujourd'hui obligatoire d'équiper un bâtiment de type ERP* (Établissement Recevant du Public) et/ou ERT (Établissement Recevant les Travailleurs) d'un système de sécurité incendie (SSI). Le Système de Sécurité Incendie représente toute l'organisation et le dispositif mis en place pour assurer la fonction de détection incendie, éviter une catastrophe, lors d'un début d'incendie et protéger ainsi les personnes et les biens.

VIGILANCE
- Le Système de Sécurité Incendie doit être contrôlé tous les 3 ans.
- En entreprise, les salariés doivent être entrainés pour bien réagir en cas de déclenchement de l'alarme incendie.
- Dans les écoles, les élèves ont le droit tous les ans à des tests de simulation incendie.

***Les établissements type ERP sont soumis à une réglementation particulière concernant la sécurité incendie - Article R-123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.**

Un Système de Sécurité Incendie complet assure :
- **La détection de l'incendie et l'alerte aux personnes :** détecteurs de fumée, alarme "sirène".
- **L'évacuation des personnes :** mise en place d'issues de secours, d'une sirène, d'une alarme, d'éclairages en cas de fumée…
- **Le cloisonnement de l'établissement :** fermeture des portes automatiques lors du déclenchement de l'alarme pour éviter la propagation d'un incendie.
- **Les matériaux contre l'incendie :** extincteurs dans l'établissement.
- **Le désenfumage :** ventilateurs, bouches d'aération…

A CHAQUE TYPE D'ÉTABLISSEMENT, DES RÈGLES SPÉCIFIQUES

Les habitations individuelles ou collectives : le DAAF obligatoire
Dans les habitations individuelles ou collectives, le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) est obligatoire. Dès le début de l'incendie, le DAAF détecte la fumée et déclenche une sonnerie stridente. Cette sonnerie alerte les occupants, les réveille pour leur permettre de s'échapper ou de maîtriser un feu naissant. Le DAAF augmente ainsi de 90 % les chances de survie d'une famille en cas d'incendie.

Pour une protection minimum, chaque habitation devrait être équipée au moins d'un détecteur par niveau, situé dans la voie de secours principale (couloir, escalier, palier).

À SAVOIR
- 70 % des décès sont liés à un incendie nocturne, se déclenchant durant le sommeil des occupants de l'habitation.
- La fumée tue 80 % des victimes, par asphyxie, pendant leur sommeil.

CHOIX DU DÉTECTEUR
Pour répondre aux exigences de sécurité, les détecteurs doivent obligatoirement être conformes à la norme européenne EN 14604. Pour un meilleur suivi de la qualité, Il est conseillé d'opter pour un détecteur certifié NF 292.